

Assemblée Générale Constitutive

Association ROBIN DU BOIS

Date : 8 Août 2019

Lieu : 4241 Route du Col de l'Oeillon – Le Mantel – 42520 VERANNE

Heure d'ouverture de séance : 19h

Personnes présentes :

Alice RAOUL

Gisèle SOUCHON

Lionel STAUB

Vincent RAVEL

Isabelle SOLER

Jean-François DUPUIS

La présidence de la séance est assurée par Mr Jean-François DUPUIS. Il rappelle les points de l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du projet de l'association
 2. Lecture, présentation et adoption des statuts de l'association
 3. Désignation des membres du Conseil d'Administration
 4. Désignation des membres du Bureau
 5. Détermination des montants des cotisations
 6. Questions diverses
-
1. A l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite ROBIN DU BOIS avec siège à 4241 Route du Col de l'Oeillon – Le Mantel – 42520 VERANNE
 2. Adoption des statuts
Le Président de séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.
 3. Election des membres du Conseil d'Administration
Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le Conseil d'Administration. Il rappelle que conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration est composé de 10 membres maximum élus par l'Assemblée Générale. Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :
 - Mr Jean-François DUPUIS élu Administrateur avec 6 voix sur 6 exprimées
 - Mme Alice RAOUL élue Administratrice avec 6 voix sur 6 exprimées
 - Mme Gisèle SOUCHON élue Administratrice avec 6 voix sur 6 exprimées
 - Mme Isabelle SOLER élue Administratrice avec 6 voix sur 6 exprimées

- Mr Vincent RAVEL élu Administrateur avec 6 voix sur 6 exprimées
 - Mr Lionel STAUB élu Administrateur avec 6 voix sur 6 exprimées
4. Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le Bureau. Il rappelle que conformément à l'article 12 des statuts, le Bureau est composé de 4 membres élus par le Conseil d'Administration.
Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :
- Mr Jean-François DUPUIS élu Président avec 6 voix sur 6 exprimées
 - Mme Gisèle SOUCHON élue Secrétaire avec 6 voix sur 6 exprimées
 - Mme Isabelle SOLER élue Trésorière avec 6 voix sur 6 exprimées
 - Mr Vincent RAVEL élu Vice-Président avec 6 voix sur 6 exprimées
5. L'Assemblée Générale fixe, pour le premier exercice social, le montant des cotisations ainsi :
- Cotisation annuelle pour les Membres Actifs : 20€
 - Cotisation annuelle pour les Membres Bienfaiteurs personne physique : cotisation libre avec un minimum de 120€
 - Cotisation annuelle pour les Membres Bienfaiteurs personne morale : cotisation libre avec un minimum de 1500€
6. L'assemblée générale approuve tous les actes et engagements accomplis antérieurement par Mr Jean-François DUPUIS au nom et pour le compte de l'association en formation et dont la liste, comportant pour chacun d'entre eux les conséquences juridiques et financières qui en résulteront pour l'association, lui a été communiquée. L'approbation de cette liste constitutive vaudra reprise desdits actes et engagements dès le jour de la publication de l'association au journal officiel.
7. L'assemblée générale donne mandat à Mr Jean-François DUPUIS d'agir au nom et pour le compte de l'association jusqu'à sa publication au journal officiel et notamment, de passer tous les actes et de prendre tous les engagements nécessaires entrant dans l'objet social, et plus précisément de :
- Ouverture d'un compte bancaire
 - Réalisation de supports de communication de l'association (réservation d'un nom de domaine **robindubois.org**, création du logo, création du site internet, de la page facebook et des premiers supports de communication « mécénat »)
- Ces actes et engagements se retrouveront repris par l'association du seul fait de sa publication au journal officiel.
8. L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Mr Jean-François DUPUIS aux fins d'accomplir les formalités déclaratives constitutives de l'association ROBIN DU BOIS au tribunal d'instance et au journal d'annonces légales agréé et plus généralement toutes formalité partout où besoin sera.

Fait à VERANNE le 8 Août 2019

Le Président
Jean-François DUPUIS

La Secrétaire
Gisèle SOUCHON